



N°DEC55-2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

DECISION DU PRESIDENT
Souscription un contrat de ligne de trésorerie avec la
Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du 30 mars 2026, par laquelle le Conseil communautaire a délégué au Président toute décision de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 8 000 000 € par budget,

Vu la consultation lancée le 2 mars 2026 auprès des établissements bancaires,

Considérant les besoins ponctuels de trésorerie de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax pour son budget annexe Salle de spectacle multifonction,

Considérant qu'après analyse, l'offre à taux révisable économiquement la plus avantageuse est celle de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes.

DÉCIDE

Article 1 : La souscription d'un contrat de ligne de trésorerie interactive (LTI) dans la limite d'un plafond fixé à de 1 100 000 € (un million cent mille euros) auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes dont les conditions sont les suivantes :

| | CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE (LTI) UTILISABLE PAR TIRAGES |
|---------------------------------------|--|
| Prêteur | La Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes |
| Emprunteur | Communauté d'agglomération Grand Dax |
| Objet | Financement des besoins de trésorerie du budget annexe Salle de spectacle multifonction |
| Montant maximum | 1 100 000,00 EUR |
| Durée maximum | 12 mois maximum à compter du 15 avril 2026 |
| Taux d'Intérêt | €STR + marge de 0,45 % |
| Base de calcul | Exact/360 |
| Paiement des intérêts | Chaque mois civil par débit d'office |
| Frais de dossier | 1 100 euros / prélevés une seule fois |
| Commission d'engagement | 0 euros / prélevée une seule fois |
| Commission de non utilisation | 0,10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen Périodicité identique aux intérêts |
| Process de traitement automatique | Tirage : crédit d'office Remboursement : débit d'office |
| Demande de tirage et de remboursement | Aucun montant minimum Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1 et en J après 16h30 pour une exécution à J+2. Option + : Le virement d'un tirage peut intervenir en J par virement BDF ou crédit d'office pour une demande en J avant 11h00. Les intérêts courent à compter de la date du virement effectif. Pour les remboursement réceptionnés en J, les intérêts cessent de courir à J. |

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le 02/04/2026

ID : 040-244000675-20260402-DEC55_2026-AR



Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire : Le représentant autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire
après envoi en préfecture
le :
et publication ou notification
du :

Fait le 02 avril 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Julien DUBOIS